

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 21 mars 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 mars 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves (arrivé à 19h10), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

35

Nombre de votants :

41

Excusés : M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. DESBENOIT Bernard à M. DUBUIS Pascal, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu).

N°2024/N°069

OBJET : TRAVAUX ZONE DE CUINZIER EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC, INFRASTRUCTURE TELECOM ET BASSE TENSION

M. le Vice-président en charge de l'économie rappelle l'engagement de la collectivité dans les travaux d'extension de la zone d'activité de Cuinzier, ainsi :

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Détail financier :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
Extension EP 4 candélabres "ZA du Pilon"	11 035 €	45.0 %	4 965 €
Infrastructure télécom 3 lots "ZA du Pilon"	12 980 €	100.0 %	12 980 €
Pose des gaines de distribution BT 3 lots "ZA du Pilon"	35 420 €	60.0 %	21 252 €
TOTAL	59 435 €		39 197 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement de 3 lots "ZA du Pilon" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution,

- approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,

- prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL TE est effectué en une seule fois,
- décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 3 années,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir,
- dit que la dépense est prévue sur le budget annexe de zone.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune
de Pouilly sous Charlieu
M Philippe JARSAILLON



Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240321-2024-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024